



<b>Asset Management</b>	Mesure de sécurité « mise hors service de la voie » - Version entrepreneur	Ref: WIT-1012-fr Version: 01 Date: 24/09/2021
-------------------------	--	---

**Type de document :** WIT - Instruction de Travail


**Sujet :** Mesure de sécurité « mise hors service de la voie » - Version entrepreneur

**Domaine :** Les dispositions de cette circulaire sont d'application sur les lignes équipées :

- de la signalisation latérale (réseau classique) ;
- de la signalisation de cabine et de la signalisation latérale ;
- de la signalisation de cabine.

**Rédigé par :** Simon Campet, I-AM.111

Versions		
Numéro	Date	Description
1	24/09/2021	Création du document

	Auteur	Vérfié	Approbation	Autorisation
<b>Nom:</b>	Simon Campet	Ilse Festjens	Stéphane Michaux	Laurent Mockel
<b>Fonction:</b>	Safety Coordinator I-AM 111	Project Leader / Teamlead I-AM.111	Manager I-AM 11	Head Of I-AM 1
<b>Date:</b>	24/09/2021	24/09/2021		
<b>Signature:</b>				





<b>Asset Management</b>	Mesure de sécurité « mise hors service de la voie » - Version entrepreneur	Ref: WIT-1012-fr Version: 01 Date: 24/09/2021
-------------------------	--	---

# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>1. CADRE</b> .....	<b>5</b>
<b>2. CONDITIONS ET INSTRUCTIONS</b> .....	<b>5</b>
2.1. PERSONNEL AUTORISE .....	5
2.2. PRINCIPE.....	5
2.3. PROCEDURE "ENTREPRENEUR OU PRESTATAIRE DE SERVICES / INFRABEL" .....	5
2.4. INFORMATION ET FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRENEUR OU DU PRESTATAIRE DE SERVICES .....	8
<b>ANNEXE 1: LIVRET I_427</b> .....	<b>9</b>
<b>ANNEXE 2: LIVRET I_504</b> .....	<b>11</b>





<b>Asset Management</b>	Mesure de sécurité « mise hors service de la voie » - Version entrepreneur	Ref: WIT-1012-fr Version: 01 Date: 24/09/2021
-------------------------	--	---

## INTRODUCTION

**Objet de la WIT** L'objet de cette WIT est de définir les conditions et les directives applicables au personnel<sup>1</sup> de l'entrepreneur/prestataire de services, à ses sous-traitants éventuels ou autres préposés pour l'application de la mesure de sécurité « Mise hors service de la voie ».

**Références aux documents réglementaires** Fascicule 63 - Mesures de sécurité et de santé lors de l'exécution de marchés de travaux, de fournitures et de services

**Références à d'autres documents**

**Définitions**

**Empiètement type I** Un empiètement type I correspond à un empiètement temporaire dans la zone dangereuse d'une voie, créé par du personnel et/ou du matériel léger ou demi-lourd. Ces empiètements peuvent facilement être supprimés. Le matériel léger ou demi-lourd doit dans le cas échéant être retiré manuellement et immédiatement de la zone dangereuse.

**Matériel** Par matériel, on entend de l'outillage, des matériaux, le matériel et les accessoires éventuels.

**Matériel léger** Par matériel léger on entend, du matériel pouvant être retiré manuellement et immédiatement de la zone dangereuse, par une seule personne. Le poids du matériel léger est au maximum de 35 kg.

**Matériel demi-lourd** Par matériel demi-lourd on entend, du matériel pouvant être retirés manuellement et immédiatement de la zone dangereuse, par au maximum 4 travailleurs. Le poids du matériel (équipement + accessoires) à retirer de la zone dangereuse est au maximum de 120 kg. Le matériel qui répond à ces critères, est repris dans une liste spécifiquement établie, dénommée « Liste du matériel demi-lourd ».

---

<sup>1</sup> Dans le reste du texte, le personnel désigne toute personne physique chargée d'effectuer des travaux/activités dans le cadre de l'exécution d'un accord conclu entre l'entrepreneur/le prestataire de services et Infrabel (y compris les indépendants).





<b>Asset Management</b>	Mesure de sécurité « mise hors service de la voie » - Version entrepreneur	Ref: WIT-1012-fr Version: 01 Date: 24/09/2021
-------------------------	--	---

<b>Empiètement type II</b>	<p>L'empiètement de type II correspond à la création d'un obstacle permanent ou temporaire dans le contour limite ou le contour nominal du gabarit des obstacles d'une voie en service :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- par un engin opérant à proximité, que cet engin se trouve à proximité de la voie ou sur une voie voisine ;</li><li>- par des matériaux ou de l'outillage lourd dont la manutention manuelle ou mécanique est difficile eu égard à leur masse et à leur volume.</li></ul> <p>et dont la présence dans le gabarit de la voie en service risque de provoquer un accident grave en cas de heurt par un train circulant sur cette voie.</p>
<b>A.R.E.T.</b>	<p>Par "A.R.E.T" (Agent Responsable de l'Exécution des Travaux), on entend, tout employé qualifié d'Infrabel qui a les responsabilités d'un contremaître, au moins en ce qui concerne les risques spécifiques à Infrabel en général et à l'infrastructure ferroviaire en particulier, ainsi que l'application des mesures de sécurité.</p>
<b>Chef de Travail (entrepreneur)</b>	<p>Par "chef de travail", on entend le personnel qualifié d'un entrepreneur/prestataire de services qui effectue des travaux ou des activités dans les installations d'Infrabel et sur l'infrastructure ferroviaire en particulier et qui a les responsabilités d'un contremaître, au moins en ce qui concerne les risques spécifiques à Infrabel en général et à l'infrastructure ferroviaire en particulier dans l'application des mesures de sécurité.</p>
<b>Personnel initié</b>	<p>Par "personnel initié", on entend le personnel d'un entrepreneur/prestataire de service qui est amené à effectuer des travaux ou des activités dans les installations d'Infrabel et sur l'infrastructure ferroviaire en particulier.</p>





<b>Asset Management</b>	Mesure de sécurité « mise hors service de la voie » - Version entrepreneur	Ref: WIT-1012-fr Version: 01 Date: 24/09/2021
-------------------------	--	---

## 1. CADRE

Cette WIT décrit les conditions et les directives applicables au personnel de l'entrepreneur/prestataire de services, à ses sous-traitants éventuels ou autres préposés pour l'application de la mesure de sécurité « mise hors service de la voie ».

## 2. CONDITIONS ET INSTRUCTIONS

### 2.1. PERSONNEL AUTORISÉ

La mise hors service des voies incombe exclusivement au personnel de sécurité d'Infrabel et/ou de son auxiliaire (Rôles de sécurité : "Agent responsable de l'exécution des travaux" et "Agent du mouvement").

### 2.2. PRINCIPE

Une mise hors service d'une ou plusieurs voies signifie que la (les) voie(s) sont temporairement fermées à l'exploitation ferroviaire (commerciale), et est (sont) uniquement mise(s) à disposition des services techniques pour l'exécution de leurs travaux. Seuls des véhicules techniques et trains de travaux qui doivent évoluer sur le chantier sont encore autorisés à circuler (circulation à vitesse réduite).

La mise hors service d'une ou de plusieurs voies (zone) est la mesure de sécurité optimale pour la réalisation des travaux.

Les travaux entraînant une modification des conditions de sécurité ou des conditions d'exploitation, doivent, selon les prescriptions techniques associées, toujours être réalisés sur voie hors service.

### 2.3. PROCÉDURE "ENTREPRENEUR OU PRESTATAIRE DE SERVICES / INFRABEL"

L'information de la mise hors service d'une voie est donnée à l'entrepreneur/prestataire de services (ou leur délégué en qualité de chef de travail) par le formulaire I\_427 (annexe 1).

Le formulaire I\_427 constitue le rapport écrit des communications échangées entre l'entrepreneur/prestataire de services (ou leur délégué en qualité de chef de travail) et l'ARET :

- demande de la mise hors service de la voie (et de la mise hors tension de la caténaire) ;
- information de la mise hors service de la voie et de la mise hors tension de la caténaire ;
- information de la fin des travaux.





<b>Asset Management</b>	Mesure de sécurité « mise hors service de la voie » - Version entrepreneur	Ref: WIT-1012-fr Version: 01 Date: 24/09/2021
-------------------------	--	---

Ce formulaire comporte un feuillet jaune et un feuillet blanc.

Le support de formation « Unité 7 – Sécurité du personnel / Chef de Travail – version entrepreneur – Formulaire I\_427 » décrit la composition et l'utilisation de ce formulaire.

### 2.3.1. ETAPE 1 Demande de la mise hors service de la voie

Le représentant de l'entrepreneur (chef de travail entrepreneur) :

- prend contact avec le chef de travail d'Infrabel – ARET pour lui signifier son intention de démarrer les travaux ;
- introduit la demande de la mise hors service de la voie (et de la mise hors tension de la caténaire) en remplissant la rubrique A du formulaire I427. Cette rubrique reprend les limites de la zone de travail sollicitée (ligne, voie, délimitations, mise hors tension de la caténaire).

### 2.3.2. ETAPE 2 Information de la mise hors service de la voie

Le chef de travail d'Infrabel (ARET) :

- vérifie si les informations communiquées dans la demande correspondent à celles reprises aux documents en sa possession (BNX et documents travaux) ;
- procède à l'instauration des mesures de sécurité (mise hors service de(s) voie(s) / mise hors tension de la caténaire) ;
- complète ensuite la(es) rubriques B (et C) du formulaire I427.

Ce n'est qu'après réception de l'exemplaire **jaune** du formulaire, dûment complété dans la rubrique B, daté et signé par les deux parties, que l'entrepreneur ou le prestataire de services (ou leur délégué en qualité de chef de travail) peut considérer la voie concernée comme mise hors service.

L'information mentionne les limites entre lesquelles la voie est mise hors service ainsi que la date et l'heure jusqu'à laquelle la mise hors service est prévue.

Lorsque la demande du représentant de l'entrepreneur comprend également une mise hors tension de la caténaire :

- ce n'est qu'après réception de l'exemplaire jaune du formulaire, dûment complété dans la rubrique C, daté et signé par les deux parties, que l'entrepreneur ou le prestataire de services (ou leur délégué en qualité de chef de travail) peut considérer les caténaires concernées comme mises hors tension ;
- l'information mentionne les limites entre lesquelles les caténaires sont mises hors tension ainsi que la date et l'heure jusqu'à laquelle la mise hors tension est prévue.

#### Particularité :

Pour des travaux de caténaire, effectués par un entrepreneur ayant connaissance du sectionnement et la configuration des caténaires sur le lieu du travail, les informations dont question ci-avant peuvent également être données par le formulaire I\_504 (annexe 2).

Sauf le fait que ce formulaire I\_504 comporte un feuillet bleu (au lieu de jaune) et un feuillet blanc, la méthode de travail avec ce formulaire est similaire à celle du formulaire I\_427.





<b>Asset Management</b>	Mesure de sécurité « mise hors service de la voie » - Version entrepreneur	Ref: WIT-1012-fr Version: 01 Date: 24/09/2021
-------------------------	--	---

L'entrepreneur ou le prestataire de services (ou leur délégué en qualité de chef de travail) est responsable de la communication (transmission) de l'autorisation de travail délivrée par Infrabel, à son personnel et celui de ses éventuels sous-traitants.

### **2.3.3. ETAPE 3 Information de la fin des travaux qui exigeaient la mise hors tension de la caténaire**

Dès que l'entrepreneur ou le prestataire de services (ou leur délégué en qualité de chef de travail) a fini les travaux qui exigeaient la mise hors tension de la caténaire, il en informe l'ARET. A cet effet la rubrique D du formulaire I\_427 est remplie et signée par les deux parties. Dès ce moment-là, l'entrepreneur ou le prestataire de services (ou leur délégué en qualité de chef de travail) doit considérer les caténaires concernées comme remises sous tension. Le chef de travail d'Infrabel – ARET (A), après avoir signé la rubrique D du document I427 clôture les mesures de sécurité.

L'entrepreneur ou le prestataire de services (ou leur délégué en qualité de chef de travail) est responsable de l'arrêt effectif des travaux qui exigeaient la mise hors tension de la caténaire, réalisés soit par son personnel, et/ou soit par ses éventuels sous-traitants.

### **2.3.4. ETAPE 4 Information de la fin des travaux qui exigeaient la mise hors service de la voie**

Dès que l'entrepreneur ou le prestataire de services (ou leur délégué en qualité de chef de travail) a fini les travaux qui exigeaient la mise hors service de la voie et a supprimé tout empiètement dans la zone dangereuse en ce qui concerne ses travaux, il en informe l'ARET. A cet effet la rubrique E du formulaire I\_427 est remplie et signée par les deux parties. Dès ce moment-là, l'entrepreneur ou le prestataire de services (ou leur délégué en qualité de chef de travail) doit considérer la voie concernée comme remise en service. Le chef de travail d'Infrabel – ARET, après avoir signé la rubrique E du document I427, clôture les mesures de sécurité.

L'entrepreneur ou le prestataire de services (ou leur délégué en qualité de chef de travail) est responsable :

- de l'arrêt effectif des travaux qui exigeaient la mise hors service de la voie, réalisés soit par son personnel, et/ou soit par ses éventuels sous-traitants ;
- de la suppression de tout empiètement dans la zone dangereuse de la voie ;
- de la communication (transmission) à son personnel et celui de ses éventuels sous-traitants, de l'interdiction de reprise de toute activité dans la zone dangereuse d'une voie en service, en l'absence de la confirmation de l'application effective d'une autre mesure de protection.

Par suppression de tout empiètement dans la zone dangereuse de la voie, on entend :

- la suppression de tout empiètement de type I occasionné par du personnel et/ou du matériel léger ou demi-lourd) ;
- la suppression de tout empiètement de type II occasionné par des engins, de l'outillage, du matériel lourd et des matériaux utilisés lors de l'exécution des travaux et/ou entreposés le long des voies.

Les étapes 3 et 4 peuvent être exécutées simultanément.



## 2.4. INFORMATION ET FORMATION DU PERSONNEL DE L'ENTREPRENEUR OU DU PRESTATAIRE DE SERVICES

L'entrepreneur/ prestataire de service, en ce qui concerne les risques génériques, organise sous sa propre responsabilité un trajet de formation par chaque catégorie du personnel. Ce trajet de formation doit répondre aux exigences minimales énumérées ci-dessous. En soutien, des modules de formation répondant aux exigences minimales seront mis à disposition sur [www.infrabel.be](http://www.infrabel.be).

L'entrepreneur/prestataire de services doit également veiller à compléter le trajet de formation en vue d'y intégrer les risques spécifiques liés à des particularités locales de l'infrastructure ferroviaire désignée. Tous les risques liés aux installations et aux activités propres à l'entrepreneur/prestataire de services et à ses préposés doivent également être pris en considération. L'entrepreneur/prestataire de services, reste seul responsable de la fourniture d'une formation appropriée sur la sécurité et le bien-être au travail à l'ensemble de ses travailleurs, de ses sous-traitants et autres préposés et le cas échéant à leurs travailleurs.

### 2.4.1. Chef de travail

Pour cette catégorie de personnel, en ce qui concerne les risques génériques, l'entrepreneur ou le prestataire de services doit organiser, sous sa propre responsabilité, un trajet de formation qui reprend à minima les domaines réglementaires couverts par :

1. E-learning "Travailler en sécurité chez Infrabel" ;
2. Unité 61 – Sécurité du personnel – Risques liés aux véhicules ferroviaires en mouvement ;
3. Unité 62 – Sécurité du personnel –Agent au travail / Membre de l'équipe au travail dans les différents systèmes de protection ;
4. Unité 7 – Sécurité du personnel / Chef de Travail – version entrepreneur – Formulaire I\_427 ;
5. Unité 9 – Sécurité du personnel / Chef de Travail – version entrepreneur – Formulaire I\_504.

Pour cette unité, l'employeur doit déterminer si le travailleur concerné intervient dans le cadre de travaux à la caténaire et, plus précisément, si les travaux sont effectués par une entreprise ayant connaissance du sectionnement et la configuration des caténaires sur le lieu du travail.

### 2.4.2. Personnel initié

Pour cette catégorie de personnel, en ce qui concerne les risques génériques, l'entrepreneur ou le prestataire de services doit organiser, sous sa propre responsabilité, un trajet de formation qui reprend à minima les domaines réglementaires couverts par :

1. E-learning "Travailler en sécurité chez Infrabel" ;
2. Unité 61 – Sécurité du personnel – Risques liés aux véhicules ferroviaires en mouvement ;
3. Unité 62 – Sécurité du personnel –Agent au travail / Membre de l'équipe au travail dans les différents systèmes de protection.





<b>Asset Management</b>	Mesure de sécurité « mise hors service de la voie » - Version entrepreneur	Ref: WIT-1012-fr Version: 01 Date: 24/09/2021
-------------------------	--	---

## ANNEXE 1: LIVRET I\_427

### Couverture

I\_427  
**INFRABEL**  
*Right On Track*

**Mise hors service de la voie et/ou mise hors tension de la caténaire pour les travaux par entreprise  
NLN 015760550000**

Brochure autocopiante.  
La feuille blanche est destinée à la SA INFRABEL,  
la feuille jaune à l'entrepreneur.

Annexe au journal des travaux.

### Feuillet destiné à l'ARET

N° 100001

Destiné à la SA INFRABEL; à compléter par voie, faisceau ou appareil

INFRABEL I_427	Mise hors service de la voie et/ou mise hors tension de la caténaire pour les travaux par entreprise	Le représentant d'INFRABEL	Le représentant de l'entrepreneur ..... (1)
<b>A. Demande par le représentant de l'entrepreneur</b>		Nom & Grade (3) + Signature:	Nom & Fonction (3) + Signature:
Demande pour travailler sur la ligne .... voie / faisceau / appareil (2)..... appareil / signal / cumulée (2) ..... appareil / signal / cumulée (2) ..... avec / sans (2) mise hors tension de la caténaire. Description des travaux: .....		Date:           Heure:	Date:           Heure:
<b>B. Information, par le représentant d'INFRABEL, de la mise hors service de la voie</b>		Nom & Grade (3) + Signature:	Nom & Fonction (3) + Signature:
Ligne ..... voie / faisceau / appareil (2)..... est mise hors service entre appareil / signal / cumulée (2) ..... appareil / signal / cumulée (2) ..... La mise hors service est prévue jusqu'à:   date: ..... heure: .....		Date:           Heure:	Date:           Heure:
<b>C. Information, par le représentant d'INFRABEL, de la mise hors tension de la caténaire</b>		Nom & Grade (3) + Signature:	Nom & Fonction (3) + Signature:
La caténaire de la ligne ..... voie/faisceau/appareil (2) ..... est mise hors tension entre appareil / signal / cumulée (2) ..... appareil / signal / cumulée (2) ..... La mise hors tension est prévue jusqu'à:   date: ..... heure: .....		Date:           Heure:	Date:           Heure:
<b>D. Communication, par le représentant de l'entrepreneur, de la fin de ses travaux qui exigent la mise hors tension de la caténaire</b>		Nom & Grade (3) + Signature:	Nom & Fonction (3) + Signature:
La caténaire dont question sous C peut être remise sous tension.		Date:           Heure:	Date:           Heure:
<b>E. Communication, par le représentant de l'entrepreneur, de la fin de ses travaux qui exigent la mise hors service de la voie</b>		Nom & Grade (3) + Signature:	Nom & Fonction (3) + Signature:
La voie/Le faisceau/L'appareil (2) dont question sous B peut être remis(e) en service.		Date:           Heure:	Date:           Heure:

(1) Nom en caractères d'imprimerie (2) Biffer la mention inutile (3) En caractères d'imprimerie



Feuillet destiné à l'entrepreneur ou au prestataire de services (ou leur délégué en qualité de chef de travail)

N° 100001

Destiné à l'entrepreneur: à compléter par voie, faisceau ou appareil

<b>INFRABEL</b> <small>Régie Du Tracé</small> I 427	Mise hors service de la voie et/ou mise hors tension de la caténaire pour les travaux par entreprise	Le représentant d'INFRABEL	Le représentant de l'entrepreneur ..... (1)
<b>A. Demande par le représentant de l'entrepreneur</b>  Demande pour travailler sur la ligne .... voie / faisceau / appareil (2)..... appareil / signal / cumulée (2) ..... appareil / signal / cumulée (2) ..... avec / sans (2) mise hors tension de la caténaire. Description des travaux: .....		Nom & Grade (3) + Signature:   Date:           Heure:	Nom & Fonction (3) + Signature:   Date:           Heure:
<b>B. Information, par le représentant d'INFRABEL, de la mise hors service de la voie</b>  Ligne ..... voie / faisceau / appareil (2)..... ..... est mise hors service entre appareil / signal / cumulée (2) ..... appareil / signal / cumulée (2) ..... La mise hors service est prévue jusqu'à: date: ..... heure: .....		Nom & Grade (3) + Signature:   Date:           Heure:	Nom & Fonction (3) + Signature:   Date:           Heure:
<b>C. Information, par le représentant d'INFRABEL, de la mise hors tension de la caténaire</b>  La caténaire de la ligne ..... voie/faisceau/appareil (2) ..... ..... est mise hors tension entre appareil / signal / cumulée (2) ..... appareil / signal / cumulée (2) ..... La mise hors tension est prévue jusqu'à: date: ..... heure: .....		Nom & Grade (3) + Signature:   Date:           Heure:	Nom & Fonction (3) + Signature:   Date:           Heure:
<b>D. Communication, par le représentant de l'entrepreneur, de la fin de ses travaux qui exigent la mise hors tension de la caténaire</b>  La caténaire dont question sous C peut être remise sous tension.		Nom & Grade (3) + Signature:   Date:           Heure:	Nom & Fonction (3) + Signature:   Date:           Heure:
<b>E. Communication, par le représentant de l'entrepreneur, de la fin de ses travaux qui exigent la mise hors service de la voie</b>  La voie/Le faisceau/L'appareil (2) dont question sous B peut être remis(e) en service.		Nom & Grade (3) + Signature:   Date:           Heure:	Nom & Fonction (3) + Signature:   Date:           Heure:

(1) Nom en caractères d'imprimerie (2) Biffer la mention inutile (3) En caractères d'imprimerie





<b>Asset Management</b>	Mesure de sécurité « mise hors service de la voie » - Version entrepreneur	Ref: WIT-1012-fr Version: 01 Date: 24/09/2021
-------------------------	--	---

## ANNEXE 2: LIVRET I\_504

### Couverture

I\_504  
**INFRABEL**  
*Right On Track*

**Mise hors tension de la caténaire et/ou  
mise hors service de la voie pour les travaux  
de caténaires effectués par entreprise - NLN 015760570000**

Brochure autocopiante.  
La feuille blanche est destinée à la SA INFRABEL,  
la feuille bleue à l'entrepreneur.

Annexe au journal des travaux.

### Feuillet destiné à l'ARET

N° 100001

Destiné à la SA INFRABEL, à compléter par voie ou faisceau

<b>INFRABEL</b> I_504	Mise hors tension de la caténaire et/ou mise hors service de la voie pour les travaux de caténaires effectués par entreprise	Le représentant d'INFRABEL	Le représentant de l'entrepreneur ..... (1)
<b>A. Demande par le représentant de l'entrepreneur</b> Demande de couper la tension de la caténaire des cas du tableau II: ..... avec les limites suivantes (T's et R's) encore sous tension: avec / sans (2) mise hors service de la voie / du faisceau (2) ..... sur la ligne ..... entre appareil / signal / cumulée (2) ..... appareil / signal / cumulée (2) ..... Description des travaux: .....		Nom & Grade (3) + Signature:  Date:           Heure:	Nom & Fonction (3) + Signature:  Date:           Heure:
<b>B. Information, par le représentant d'INFRABEL, de la mise hors service de la voie</b> Ligne ..... voie / faisceau (2) ..... est mise hors service entre appareil / signal / cumulée (2) ..... appareil / signal / cumulée (2) ..... La mise hors service est prévue jusqu'à: date: ..... heure: .....		Nom & Grade (3) + Signature:  Date:           Heure:	Nom & Fonction (3) + Signature:  Date:           Heure:
<b>C. Information, par le représentant d'INFRABEL, de la coupure de tension de la caténaire</b> La tension des caténaires est <u>coupée</u> des cas du tableau II: ..... Les limites suivantes (T's et R's) encore sous tension: ..... Le placement des dispositifs de mise aux rails est autorisé. Le travail à la caténaire peut commencer après contrôle de ses implantations (4). La coupure de tension est prévue jusqu'à: date: ..... heure: .....		Nom & Grade (3) + Signature:  Date:           Heure:	Date:           Heure: Nom & Fonction (3) + Signature: (4) Date:           Heure:
<b>D. Communication, par le représentant de l'entrepreneur, de la fin de ses travaux qui exigent la coupure de tension de la caténaire</b> La caténaire dont question sous C peut être remise sous tension.		Nom & Grade (3) + Signature:  Date:           Heure:	Nom & Fonction (3) + Signature:  Date:           Heure:
<b>E. Communication, par le représentant de l'entrepreneur, de la fin de ses travaux qui exigent la mise hors service de la voie</b> La voie / Le faisceau (2) dont question sous B peut être remis(e) en service.		Nom & Grade (3) + Signature:  Date:           Heure:	Nom & Fonction (3) + Signature:  Date:           Heure:

(1) Nom en caractères d'imprimerie (2) Biffer la mention inutile (3) En caractères d'imprimerie (4) Par un deuxième agent de l'entrepreneur qui contrôle le lieu et le placement des dispositifs de mise aux rails.



Feuillet destiné à l'entrepreneur ou au prestataire de services (ou leur délégué en qualité de chef de travail)

N° 100001

Destiné à l'entrepreneur, à compléter par voie ou faisceau

<b>INFRABEL</b> <small>Représentant de l'Etat</small> I_504	Mise hors tension de la caténaire et/ou mise hors service de la voie pour les travaux de caténaires effectués par entreprise	Le représentant d'INFRABEL	Le représentant de l'entrepreneur ..... (1)
<b>A. Demande par le représentant de l'entrepreneur</b> Demande de couper la tension de la caténaire des cas du tableau II: ..... avec les limites suivantes (I's et R's) encore sous tension: ..... avec / sans (2) mise hors service de la voie / du faisceau (2) ..... sur la ligne ..... entre appareil / signal / cumulée (2) ..... appareil / signal / cumulée (2) ..... Description des travaux: .....		Nom & Grade (3) + Signature:       Date:           Heure:	Nom & Fonction (3) + Signature:       Date:           Heure:
<b>B. Information, par le représentant d'INFRABEL, de la mise hors service de la voie</b> Ligne ..... voie / faisceau (2) ..... ..... est mise hors service entre appareil / signal / cumulée (2) ..... appareil / signal / cumulée (2) ..... La mise hors service est prévue jusqu'à: date: ..... heure: .....		Nom & Grade (3) + Signature:       Date:           Heure:	Nom & Fonction (3) + Signature:       Date:           Heure:
<b>C. Information, par le représentant d'INFRABEL, de la coupure de tension de la Caténaire</b> La tension des caténaires est coupée des cas du tableau II: ..... Les limites suivantes (I's et R's) encore sous tension sont: ..... Le placement des dispositifs de mise aux rails est autorisé. Le travail à la caténaire peut commencer après contrôle de ses implantations (4). La coupure de tension est prévue jusqu'à: date: ..... heure: .....		Nom & Grade (3) + Signature:       Date:           Heure:	Nom & Fonction (3) + Signature:       Date:           Heure: Nom & Fonction (3) + Signature: (4)   Date:           Heure:
<b>D. Communication, par le représentant de l'entrepreneur, de la fin de ses travaux qui exigent la coupure de tension de la caténaire</b>  La caténaire dont question sous C peut être remise sous tension.		Nom & Grade (3) + Signature:       Date:           Heure:	Nom & Fonction (3) + Signature:       Date:           Heure:
<b>E. Communication, par le représentant de l'entrepreneur, de la fin de ses travaux qui exigent la mise hors service de la voie</b>  La voie / Le faisceau (2) dont question sous B peut être remis(e) en service.		Nom & Grade (3) + Signature:       Date:           Heure:	Nom & Fonction (3) + Signature:       Date:           Heure:

(1) Nom en caractères d'imprimerie (2) Biffer la mention inutile (3) En caractères d'imprimerie (4) Par un deuxième agent de l'entrepreneur qui contrôle le lieu et le placement des dispositifs de mise aux rails.

